



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les employés représentent 98 % des stagiaires et 87 % des salariés. Cette catégorie est donc surreprésentée dans la population formée.



Les cadres (2 % des formés et 3 % des salariés) et les professions intermédiaires (1 % des formés et 3 % des salariés) sont dans la situation inverse, ils se forment proportionnellement un peu moins que leur poids dans la population salariée.

Les femmes constituent 98 % des stagiaires soit un poids pratiquement identique à celui qu'elles ont dans la population totale.


La population ayant suivi une formation en 2014 est pour les 2/3 composée de salariés à temps plein (67 %) alors que ces salariés occupent 59 % des emplois.

### Profil des stagiaires du Plan de formation

#### Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	2 %	29 %
Professions intermédiaires	1 %	46 %
Employés	98 %	25 %

#### Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	98 %	89 %
Homme	2 %	11 %

#### Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	67 %	68 %
Temps partiel	33 %	32 %

 Secteur santé

Branche professionnelle

 Cabinets dentaires



## SOUS UTILISATION DES DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au niveau du plan de formation, le taux d'entreprises formatrices sur trois ans est proche de 15 %.

Ce taux montre que sur les trois années concernées, moins d'un cabinet sur cinq a envoyé au moins un salarié en formation.

Le taux d'accès des salariés à la formation est encore plus bas. Il acte un accès des salariés à la formation très faible, à peine plus d'un salarié sur dix au cours de la période.

Pour la professionnalisation, les taux sont encore plus faibles montrant une sous utilisation des deux dispositifs.

Le contrat de professionnalisation est utilisé par 10 % des entreprises.

La période de professionnalisation est nettement moins mobilisée.

## Volet « Professionnalisation » et volet « Plan de formation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	15 %	11 %
Contrat de formation	10 %	9 %
Période de professionnalisation	4 %	2 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014 :

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).